



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques et
de l'Appui Territorial**

Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement
Section installations classées pour la protection de l'environnement
DCPPAT – BICUPE – SIC – LL - n° 2021 - 275

Arras, le **13 OCT. 2021**

Commune de CORBEHEM

S.A.R.L CORBEHEM PROMOTION

ARRÊTÉ DE CONSULTATION DU PUBLIC

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral 2020-10-49 du 1^{er} septembre 2021 portant délégation de signature ;

Vu la demande présentée par la S.A.R.L CORBEHEM PROMOTION dont le siège social est situé Parc Horizon 2000 – Rue Jean Monnet – 62117 BREBIERES, en vue d'enregistrer la création d'un entrepôt logistique ainsi que des zones de bureaux et locaux sociaux situés sur la friche de l'ancien site de STORA ENSO, sur la commune de Corbehem (62112) ;

Vu le rapport de l'inspection de l'environnement en date du 16 septembre 2021 ;

Considérant qu'il convient de soumettre à la consultation du public la demande et le dossier de la S.A.R.L CORBEHEM PROMOTION ;

Considérant qu'il convient de fixer la période de consultation du public ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE

Article 1^{er}-

La demande présentée par la S.A.R.L CORBEHEM PROMOTION dont le siège social se situe Parc Horizon 2000 – Rue Jean Monnet – 62117 BREBIERES, est soumise au régime de l'**enregistrement** en vue d'exploiter un entrepôt logistique ainsi que des zones de bureaux et locaux sociaux situés sur la friche de l'ancien site de STORA ENSO, sur la commune de Corbehem (62112).

Article 2 - Période de Consultation

La consultation se déroulera du 8 novembre 2021 au 8 décembre 2021 inclus.

Le dossier sera mis à la disposition du public à la mairie de CORBEHEM, lieu d'implantation du projet, le lundi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00, du mardi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Article 3 – Observations

Le public peut formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, à la mairie de CORBEHEM, ou les adresser par courrier à la préfecture du Pas-de-calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

Article 4 -

Un avis au public sera affiché, au plus tard le **23 octobre 2021**, à la mairie de CORBEHEM, et en mairies de BREBIERES et COURCHELETTES (59) dont les territoires appartiennent au périmètre du projet. L'accomplissement de cette formalité sera justifié par un certificat d'affichage.

Cet avis et la demande de l'exploitant seront mis en ligne sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> («Publication / Consultation du Public / Consultation ICPE / Régime Enregistrement»), pendant la période de consultation du dossier.

Mention de cet affichage sera insérée, par les soins du préfet, dans deux journaux (La Voix Du Nord – Nord Eclair) diffusés dans les départements du Pas-de-Calais et du Nord, de manière à assurer une bonne information du public.

Article 5 -

A l'expiration du délai de consultation du public, le registre sera clos et signé par le maire de CORBEHEM.

Celui-ci devra le transmettre à la préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement – Section des Installations Classées.

Article 6 -

A l'issue de la consultation, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur cette demande.

Article 7 -

Le Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais les maires de CORBEHEM, BREBIERES et COURCHELETTES (59) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Pour le Préfet,
Le Directeur,

Richard CHAPELET

Copie destinée à :

- S.A.R.L CORBEHEM PROMOTION - Parc Horizon 2000 – Rue Jean Monnet – 62117 BREBIERES
- Préfecture du Nord – Région des Hauts de France
- Mairies de CORBEHEM, BREBIERES et COURCHELETTES (59)
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (U.D de l'Artois)
- Dossier
- Chrono

